

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 mars 2018

Excusés : X. Francisco (pouvoir à G. Gentaz), J.P. Mailles (Pouvoir à B. Belony).

Secrétaire de séance : Gaëlle Glenisson

**Information sur l'étude de circulation de la RD 1085 :** Globalement on est toujours à environ 18000 véhicules / jour sans augmentation par rapport au dernier comptage qui a une dizaine d'années. L'étude a porté sur le fonctionnement des différents carrefours. Il ressort que chacun des carrefours dispose de la capacité d'absorption du trafic, sauf le feu de Curtet qui est à la limite de saturation. Toutefois, les feux ne sont pas coordonnés. Donc l'étude préconise une coordination fine des feux à la descente le matin et à la montée le soir. Pour le carrefour Jean Moulin, préconisation de déplacer le passage piéton qui franchit la rue Jean Moulin qui est trop dans le carrefour.

Pour le projet de sens unique Route de Sérézin, rue de l'Hôtel de Ville, Avenue du Square, il n'y a pas d'opposition à ce type d'aménagement.

**Permis de construire du DOJO :** Validation des documents déposés. Vérifier l'harmonie du rouge du bardage avec le rouge des parements du gymnase.

**PLU :** premiers éléments du PADD. Sur le descriptif des équipements, ne plus spécifier l'emplacement de la salle des fêtes, retirer le projet de regroupement des casernes de sapeurs-pompiers Ruy-Nivolas, mentionner le positionnement de parkings, noter la couverture d'un terrain de tennis et le développement des cheminements doux. Au niveau du zonage, enlever l'OA6 sur l'usine Paillet qui ne se déplace plus.

**Remplacement de l'éclairage des jeux de boules :** L'éclairage est complètement obsolète et n'est plus aux normes. Un devis a été demandé à l'entreprise Serpollet. Proposition de changement de 4 projecteurs pour un montant de 6300,00€ TTC.(unanimité)

**Eclairage de la Salle des fêtes :** L'éclairage de la scène est insuffisant pour les groupes de théâtre que la commune reçoit régulièrement et les manifestations associatives. Un devis a été demandé à Rexel pour fourniture de projecteurs qui seront posés par les employés communaux, puisque la salle est déjà équipée d'un rail d'alimentation. Pour les quatre projecteurs à leds afin d'éclairer l'avant-scène et la scène, le devis est de 3292,00€ HT. (Unanimité)

**Mise à disposition d'une parcelle à l'Association des Jardins Ravineaux :** L'année dernière, nous avons mis la parcelle au-dessus des jardins Ravineaux à disposition du « Panier de Léontine » qui ne réutilisera pas la parcelle cette année. L'Association des Jardins Ravineaux souhaite disposer de cette parcelle afin de créer un jardin partagé, pour des cultures qui tiennent beaucoup de place et en particulier cultiver des pommes de terre et des courges pour le repas du Téléthon. Décision, à l'unanimité, de mettre cette parcelle à disposition de l'Association des Jardins Ravineaux.

**Information sur le RGPD :** Règlement Général de Protection des Données Personnelles. Cette directive européenne impose de mettre en place un DPO (Data Protection Officer) pour contrôler tous les listings nominatifs utilisés par la commune. Décision à l'unanimité de conventionner avec la CAPI pour confier une mission au DPO retenu dans le cadre de la mutualisation.

**Ciné-été 2018 :** Décision unanime de reconduire la séance commune organisée avec la commune de Bourgoin-Jallieu sur le quartier de Boussieu, à condition que la date corresponde avec le centre de Loisirs.

**Présentation du rapport annuel de la bibliothécaire :** La Bibliothèque est ouverte 10h30 par semaine, 183 jours par an. Elle comporte 11 534 ouvrages et 18 abonnements. 11 068 prêts ont été effectués représentant 12 576 documents prêtés. 15 Classes fréquentent la bibliothèque représentant 194 prestations à l'année. Le Conseil Municipal félicite la bibliothécaire pour l'excellent travail effectué et remercie chaleureusement l'équipe de bénévoles sans qui ce travail ne serait pas possible.

**Conseil Municipal d'Enfants (CME) :** présentation des actions retenues : pique-nique intergénérationnel pour la fête de la commune le 7 juillet 2018. Participation au nettoyage de printemps le samedi 24 mars 2018.

**Centre de loisirs :** confirmation des dates d'ouverture du Centre Aéré du 9 au 27 juillet 2018

**Aménagement de la place du 8 mai 1945 :** Validation du plan proposé par la cabinet BETIP, avec deux modifications – changement du sens de circulation pour rentrer en face de l'église et sortir dans le rond-point de la Mairie. Garder trois places au nord du monument aux morts, accessibles depuis l'allée pompiers et qui serviront pour les cérémonies patriotiques.

**Colombarium :** Il reste peu de cases dans le premier colombarium. Un devis a été demandé à l'entreprise Tinti qui a réalisé le premier afin d'harmoniser le second équipement. Décision d'accepter le devis de l'entreprise Tinti, pour un montant de 8 988,00€ pour 12 cases.

**Déclarations préalables :**

Caroline Bonnichon : Parcelle AB 714, en zone Ub au PLU, blanc et bleu Bc au PPR, pour création de deux fenêtres dans un local technique existant, 28, Impasse des Vanilles.

Eric Garrot : parcelles AC 338 et 339, en zone N et ub au PLU, bleu Bg1 et Rouge RG et RV au PPR, pour diviser un terrain situé 112 impasse des Violettes.

**Permis de construire :**

Aurélien Mingot : parcelle C 369, en zone Ub au PLU, bleu Bg1 au PPR, pour construction d'une maison individuelle sur un terrain situé 91 chemin des Vignes.

AD'INVEST : Parcelle A 53, en zone AUb OA3 au PLU, bleu Bg2 au PPR, pour construction d'une ensemble de quatre T3, sur un terrain situé 53, rue du petit Loup.

Killian Merzougui : parcelles A 67, 71,72, en zone Nh et Nc au PLU, bleu Bgs Bg2 au PPR, pour transfert d'un permis de construire accordé pour deux maisons, 90 chemin des Bottes.

**Autorisation de travaux :**

SAS Garcia Hervé Fleurs : parcelles AB 243 et 784, en zone Ui au PLU, pour aménagement d'un local commercial, 1095 Route Départementale 1085.